

DÉCISION N° 06/2023

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var Pour la reprise de l'aire de jeux à l'école maternelle et la réfection de 2 salles de classe de l'école élémentaire

Le Maire de la Commune de Solliès-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 relatif aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 34/2020 en date du 31 août 2020 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la nécessité de refaire le sol souple et de remplacer les jeux de l'aire de jeux de l'école maternelle,

Vu la nécessité de refaire les peintures des classes 3 et 4 de l'école élémentaire,

Considérant les crédits inscrits au budget primitif 2023 de la commune aux comptes 21312/966 et 2188/963,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De solliciter une subvention de 20 600.00 € auprès du Conseil Départemental du Var pour la reprise de l'aire de jeux de l'école maternelle ainsi que la réfection des peintures de 2 classes de l'école élémentaire.

Article 2 : le plan de financement prévisionnel s'établit comme ci-après :

DEPENSES HT		RECETTES	
Reprise de l'aire de jeux Devis MOBYSOL	10 993.80 €	Subvention Conseil Départemental (80 %)	20 600.00 €
Réfection peinture des 2 classes Devis PE. RA. DE	14 888.00 €	Autofinancement	5 171.80 €
TOTAL	25 771.80 €	TOTAL	25 771.80 €

Article 3 : La secrétaire générale et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à Monsieur le Préfet du Var.

Fait à Solliès-Ville, le 06 octobre 2023

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en préfecture du Var le **9 OCT. 2023**
- la publication le **9 OCT. 2023**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.